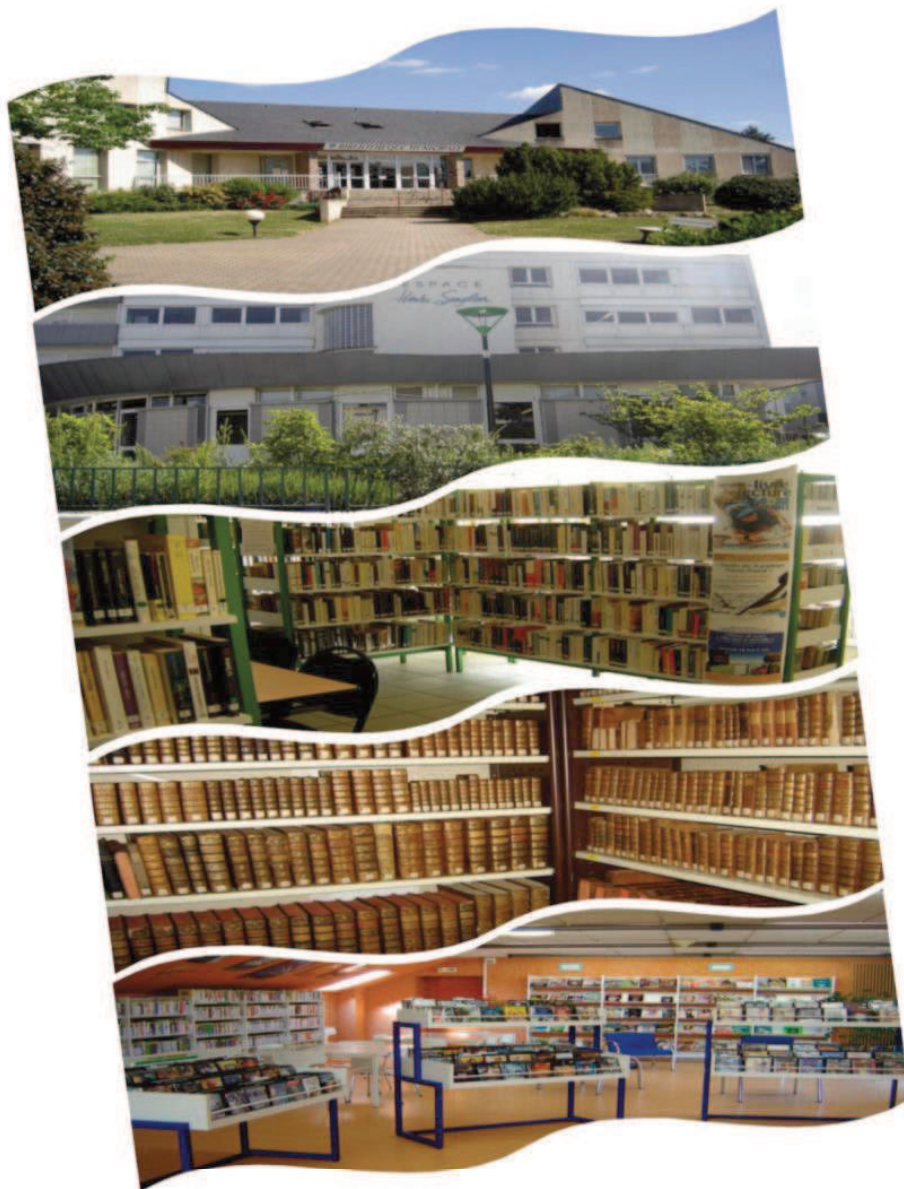




La Ville de Sens vous informe

GUIDE DE L'USAGER 2016



Médiathèque Jean-Christophe RUFIN

7 rue René Binet 89100 SENS

Tel : 03.86.83.72.80 mediatheque@mairie-sens.fr

Bibliothèque des Champs Plaisants

Espace Henri Sanglier 89100 SENS Tel:03.86.83.91.40

bibliothequeannexe@mairie-sens.fr



www.bibliotheques-sens.fr

d'infos sur www.ville-sens.fr

L'accès aux sections de la **médiathèque Jean-Christophe RUFIN**
(Adulte, Jeunesse, Discothèque et DVDthèque/Presse)
et de la **bibliothèque des Champs Plaisants**
(Jeunesse, Ado, Adulte)
est gratuit et ouvert à tous.

Pour l'emprunt de documents et l'accès internet à la section Multimédia,
il faut s'inscrire.

COMMENT S'INSCRIRE ?

- ▶ Apporter une **pièce d'identité** et un **justificatif de domicile**.
- ▶ Pour les **mineurs**, autorisation parentale obligatoire (à remplir sur place par le responsable légal) et présence obligatoire d'un responsable légal pour la section multimédia jusqu'à 12 ans.
- ▶ S'acquitter d'une **cotisation annuelle** (selon tarif voté par le conseil municipal). L'**inscription « Bibliothèque »** permet d'emprunter essentiellement des livres, l'**inscription « Médiathèque »** permet en plus d'emprunter des films, de la musique et d'accéder à la section Multimédia.
- ▶ Pour bénéficier du **tarif gratuit**, présenter un justificatif annuel.
- ▶ Le prêt est effectué à titre individuel et sous la responsabilité de l'emprunteur ou du responsable légal.
- ▶ Une inscription est valable un an, et donne accès au prêt dans les deux bibliothèques.

VOUS TROUVEREZ :

De nombreux documents en accès libre

Romans, documentaires, livres en langue étrangère, biographies, livres en gros caractères, livres pour bébés lecteurs, journaux et revues, bandes dessinées et mangas, albums, CD, audio-livres, DVD et VHS, méthodes de langue...

Des collections en accès indirect

Une grande partie de nos collections ainsi que les fonds anciens, locaux, précieux et les disques vinyles sont conservés dans les magasins de la

médiathèque. Pour en connaître les références, vous pouvez consulter le catalogue informatisé ou le fichier papier. Les bibliothécaires sont à votre disposition pour vous aider dans vos recherches et vous communiquer les documents.

Des espaces de travail

Places assises en salle d'études, consultation des encyclopédies, dictionnaires et atlas, postes informatiques à la section Multimédia (sur RDV, contact Multimédia : 03.86.83.08.02).

Des espaces de consultation sur place

Écoute au casque de musique ou de textes lus à la Discothèque, visionnage de films à la DVDthèque, lecture sur place du dernier numéro des revues et de la presse quotidienne.

Des services pour communiquer et se former

Consultation Internet, logiciels de bureautique, initiation à l'informatique à la section Multimédia (sur RDV, contact section multimédia : 03.86.83.08.02).

Des animations et expositions en accès libre

Pour les groupes (visite de la bibliothèque ou des magasins, sur RV). Pour les classes (section Jeunesse, sur RV). Expositions, conférences, projections, café-lecture, café musical, heure du conte.

Retrouvez notre programmation sur le site Internet www.bibliotheques-sens.fr ou sur place.

Des services pratiques

Des postes de consultation du catalogue en ligne de la médiathèque, photocopieur en libre accès (payant), vente de cartes postales, prêt inter-bibliothèques.

Des actions vers les publics spécifiques

Portage à domicile pour les habitants de Sens dans l'incapacité de se déplacer (momentanément ou non) (contact de la bibliothèque des Champs Plaisants : 03.86.83.91.40).

Prêt aux classes, collectivités ou groupes.

HORAIRES D'OUVERTURE

MÉDIATHÈQUE JEAN-CHRISTOPHE RUFIN

lundi	fermeture
mardi*	10h - 12h / 14h - 18h
mercredi	10h - 12h / 14h - 19h
jeudi *, vendredi *	14h - 18h
samedi	10h - 17h

(* mardi, jeudi et vendredi : ouverture de la section Jeunes à 16h)

BIBLIOTHÈQUE DES CHAMPS PLAISANTS

lundi*, mardi*, jeudi* et vendredi *	14h - 18h
mercredi	10h - 12h / 13h30 - 18h
samedi	fermeture

(* lundi, mardi, jeudi et vendredi : ouverture de la section Jeunes à 15h30)

Attention ! Pendant les vacances scolaires, modification des horaires.

Pour permettre la sortie du public et la clôture effectives,
l'entrée n'est plus autorisée 10 minutes
avant l'heure de fermeture indiquée des bibliothèques.



IPNS, janv. 2015

SUR LE SITE INTERNET

www.bibliotheques-sens.fr

sur le site de la Ville de Sens www.ville-sens.fr

► Des ressources documentaires

Vous pouvez consulter le catalogue en ligne, la disponibilité des documents, les listes des nouvelles acquisitions, les bibliographies, les sélections des bibliothécaires.

► Des informations pratiques

Vous pouvez retrouver les horaires d'ouverture, les prochaines animations et expositions, les fermetures exceptionnelles.

► Votre compte personnel

Vous pouvez vous connecter à votre **compte personnel**, muni de votre n° de carte (figurant avant le E 0034) et de votre mot de passe (à demander à l'accueil) pour :

- consulter votre compte personnel ;
- prolonger une seule fois la durée de prêt de vos documents (exceptées les réservations et nouvelles acquisitions et en cas de retard) ;
- réserver un document (s'il est emprunté) ;
- proposer des suggestions d'achat ou d'idée.

Tarifs 2016 (extrait)

	Bibliothèque	Médiathèque
SENS : - enfants et scolaires - apprentis et étudiants < 26 ans	gratuit	6 €
SENS : adultes	9,50 €	16 €
HORS SENS : - enfants et scolaires - apprentis et étudiants < 26 ans	6,50 €	12,50 €
HORS SENS adultes	18,50 €	26,50 €

COMBIEN DE DOCUMENTS POUVEZ-VOUS EMPRUNTER ?

JEUNE

Inscription Bibliothèque	- 8 livres - 4 revues - 4 documents sonores - 4 reproductions de tableaux
Inscription Médiathèque	en plus : - 4 DVD ou VHS (dont 1 nouvelle acquisition) - 8 CD

(possibilité d'emprunter en section Adulte à partir de 12 ans)

ADULTE

Inscription Bibliothèque	- 8 livres (dont 1 nouvelle acquisition) - 4 revues (de titres différents) - 2 audio-livres - 2 documents jeunesse
Inscription Médiathèque	en plus : - 4 DVD ou VHS (dont 1 nouvelle acquisition) - 8 CD

DURÉE ET RETOUR DES PRÊTS

- La durée du prêt est de 4 semaines (sauf les nouvelles acquisitions dont la durée est de 2 semaines) ;
- Vous pouvez rendre les documents à l'une ou à l'autre bibliothèque ;
- En cas de retard, envoi d'un courrier et pénalité appliquée. ☹

IPNS janv. 2016